

Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Exposition «Simon Vouet, les années italiennes» - Convention de partenariat avec le Ministère de la Culture et de la Communication - Attribution du label «Exposition d'Intérêt National» - Demande de subvention

M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur : Le Musée des Beaux-Arts de Nantes et le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon se sont rapprochés pour coproduire l'exposition «*Simon Vouet, les années italiennes*», et les deux villes ont finalisé les modalités d'organisation de cette exposition par convention approuvée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 7 février 2008.

Compte tenu de l'importance de cette période fondamentale de l'histoire de la peinture française et italienne, et de l'envergure du projet rassemblant environ 80 oeuvres provenant de collections publiques et privées prestigieuses en France et à l'étranger, un dossier avait été monté pour solliciter le label «Exposition d'Intérêt National» pour un budget prévisionnel de 254 000 € auprès du Ministère de la Culture et de la Communication.

Le projet a été retenu au titre de l'année 2008 et une aide financière d'un montant de 20 000 € a été retenue sur les crédits centraux du Ministère sur la base du budget et du plan de financement prévisionnel suivants :

Dépenses TTC	Recettes TTC		
	Montant	Répartition	Montant
Postes subventionnés par la DMF			
1. Muséographie	40 000 €	Subvention DMF	20 000 €
2. Actions culturelles	16 000 €	Ville	93 000 €
3. Préparation - Conception	35 000 €		
4. Communication	18 000 €		
5. Evaluation	4 000 €		
Sous-Total 1	113 000 €	Sous-Total 1	113 000 €
Autres postes non subventionnés par la DMF			
Transport et assurance	110 000 €	Autres subventions et mécénat	50 000 €
Catalogue	31 000 €	Ville	91 000 €
Sous-Total 2	141 000 €	Sous-Total 2	141 000 €
TOTAL GENERAL	254 000 €		254 000 €

Le projet fera par ailleurs l'objet de recherche de financement auprès des collectivités et d'opérations de mécénat.

Les engagements respectifs font l'objet de la convention de partenariat qui vous est soumise.

Aussi, afin de mener à bien la réalisation de cette exposition, le Conseil Municipal est invité à :

- en adopter le budget et le plan de financement prévisionnels

- solliciter du Ministère de la Culture et de la Communication l'octroi d'une subvention de 20 000 € au titre du label «Exposition d'Intérêt National»

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention et tout autre document à intervenir dans le cadre de cette exposition.

Après avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 1^{er} octobre 2008.